



Signification du salaire fixe annuel

Par **Jurigaby**, le **11/10/2007** à **12:11**

Bonjour à tous,

Je viens demander votre aide, afin de comprendre la notion de "salaire fixe annuel" dans le contrat de travail (CDI). Cette formulation signifie-t-elle que le salaire sera fixe pour toute la durée du CDI, ou pour douze mois ? Dans le premier cas, toute augmentation serait exclue, même si la personne reste en poste 5 ans. C'est donc là-dessus que porte ma question : une augmentation sera-t-elle possible ou d'emblée exclue par le contrat ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide !